

# Réunion du Conseil Municipal

## du 28 mars 2013 à 19 heures 30

Date de convocation : 18 mars 2013

Étaient présents : Robert BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE, Christian LAURAIRE, Monique LOUVRIER, Monique DELFAU, Philippe RAYNAL, Nicolas PASCAL, Lucien VAISSADE, Michel BOUDON.

Était absent excusé : André BRUNEL

Secrétaire de séance : Nicolas PASCAL

### ORDRE DU JOUR

- Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion - exercice 2012
- Affectation des résultats de fonctionnement
- Vote des subventions - exercice 2013
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2013
- Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2013
- Présentation et vote des budgets 2013
- Amortissements : durée
- Assistance technique fournie par les services de l'État (ATESAT) : renouvellement
- Programme d'actions 2013 en forêts relevant du Régime Forestier
- Portes pour châteaux d'eau : choix de l'entreprise
- Communauté de communes du Pays de Pierrefort : modifications statutaires
- Présentation du rapport de la commission locale d'évaluation de transfert des charges suite à l'intégration de la commune de Neuvéglise pour approbation
- Vente BAJOLLE : complément à la délibération
- Affaires diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

*Les élus valident le compte-rendu de la réunion du 4 février 2013*

➤ Présentation et vote des comptes administratifs et des comptes de gestion - exercice 2012

- Budget général

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	125 488.67	272 879.48
	Section d'investissement	383 978.01	256 192.53
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	33 158.53
	Report en section d'investissement	84 179.18	0.00
	TOTAL	593 645.86	562 230.54

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	55 650.00	103 057.00
	Total des restes à réaliser	55 650.00	103 057.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	125 488.67	306 038.01
	Section d'investissement	523 807.19	359 249.53
	TOTAL cumulé	649 295.86	665 287.54

- Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	20 762.55	35 312.09
	Section d'investissement	273 925.52	231 978.91
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	5 659.62
	Report en section d'investissement	13 232.86	0.00
TOTAL		307 920.93	272 950.62

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	13 175.00	62 937.00
	Total des restes à réaliser	13 175.00	62 937.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	20 762.55	40 971.71
	Section d'investissement	300 333.38	294 915.91
	TOTAL cumulé	321 095.93	335 887.62

Monsieur le Maire indique que les comptes de gestion du Receveur présentent les mêmes résultats.

Monsieur le Maire quitte la salle et Mme Monique DELFAU, 2<sup>ème</sup> Adjoint prend la présidence du Conseil et demande au Conseil :

- d'approuver les comptes administratifs.
- D'approuver les comptes de Gestion

*Le Conseil Municipal procède au vote des comptes administratifs qui sont approuvés à l'unanimité des membres présents, le Conseil adopte également les comptes de gestion dressés par le Receveur municipal.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Affectation des résultats de fonctionnement

*Le Conseil Municipal après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2012 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :*

*Budget général : 180 549.34 € d'excédent*

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 164 557 66 € (compte 1068) et le solde soit 15 991.68 € à l'excédent reporté (article 002).*

*Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 20 209.16 € d'excédent*

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 5 417.47 € (compte 1068) et le solde soit 14 791.69 € à l'excédent reporté (article 002).*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vote des subventions - exercice 2013**

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter les subventions inscrites au budget primitif de 2013

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes :*

- Association Vallée du Lot : 18 €
- Jeunes agriculteurs de Chaudes-Aigues : 15 €
- ACCA de Lieutadès : 30 €
- Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 15 €
- A.D.M.R de Chaudes-Aigues : 230 €
- Club des Aînés Ruraux de Lieutadès : 550 €
- Association Amis de la lecture à Aurillac : 12 €
- Radio Margeride: 15 €
- École Primaire publique de Chaudes-Aigues : 30 €
- Comité d'AFN de Chaudes-Aigues : 30 €

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vote des taux des contributions directes - exercice 2013**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2013

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe les taux 2013 des contributions directes comme indiqués dans le tableau ci-dessous :*

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>244 900</i>	<i>12.18</i>	<i>29 829</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>241 600</i>	<i>15.55</i>	<i>37 569</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>18 000</i>	<i>87.13</i>	<i>15 683</i>
<b>TOTAL</b>			<b>83 081</b>

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2013**

Monsieur le maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2013 est de 119.55 €

*Il demande au Conseil de délibérer pour en fixer le montant.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :*

*- d'allouer à M. Jean MARCENAC curé de Chaudes-Aigues, une indemnité de 119,55 €, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2013.*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2013**

Monsieur le Maire soumet à l'examen de l'Assemblée les projets de budgets primitifs dressés par lui pour l'exercice 2012

*Le Conseil municipal après délibération :*

*- vote les budgets primitifs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :*

**Budget principal**

*Section de fonctionnement 280 744.00 €*

*Section d'investissement 405 509.00 €*

**Budget eau et Assainissement**

*Section de fonctionnement 51 978.00 €*

*Section d'investissement 98 248.00 €*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Amortissement : durée**

Monsieur le Maire rappelle que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans
- des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans

*Pour les autres immobilisations, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :*

<b>Biens</b>	<b>Durées d'amortissement</b>
Installation réseaux eau et assainissement	30 ans

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Assistance technique fournie par les services de l'État (ATESAT) : renouvellement**

La convention ATESAT, conclue avec les services de l'État, est arrivée à échéance au 31 décembre 2012. La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, dans son article 7-1, offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à cette Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (« A.T.E.S.A.T. »). Il s'agit d'un service public de proximité qui permet aux communes éligibles d'être assistées dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, du bâtiment, et de la voirie, en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains. La commune bénéficiant actuellement de cette assistance technique peut encore en bénéficier mais uniquement pour 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'un conventionnement ATESAT pour 2013.

*Le Conseil Municipal au vu des besoins de la collectivité et après en avoir délibéré :*

- *Approuve le principe d'un conventionnement ATESAT pour l'année 2013;*
- *Autorise Monsieur le Maire à mettre au point la convention avec la Direction Départementale des Territoires ;*
- *Autorisera ultérieurement Monsieur le Maire, par une nouvelle délibération précisant le contenu et le montant de la mission d'ATESAT, à signer ladite convention.*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Programme d'actions 2013 en forêts relevant du Régime Forestier**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le programme d'actions proposé par l'ONF, qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre dans les forêts relevant du Régime Forestier.

*Il demande au Conseil de faire connaître les propositions de l'ONF qu'il souhaite retenir*

*Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des travaux envisagés décide de valider les travaux suivants :*

**Forêt sectionale des Mazes**

- *Entretien du périmètre*
- *Entretien du parcellaire*
- *Exploitation bois de chauffage*

*Coût estimé : 1 780.00 € HT*

**Forêt sectionale de Lagarde**

- *Travaux préalables à la régénération*
- *Réseau de desserte : entretien des accotements et talus*
- *Dégagement des régénérations naturelles*
- *travaux connexes d'infrastructures : curage de fossés*

*Coût estimé : 4 950.00 € HT*

**Forêt sectionale de Gurières**

- *Dégagement des régénérations naturelles*

*Coût estimé : 1 350.00 € HT*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Portes pour châteaux d'eau : choix de l'entreprise**

Présentation des devis pour le remplacement des portes des châteaux d'eau de la commune.

*Le Conseil décide de retenir le devis de la SARL Serrurerie de la Margeride*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Communauté de communes du Pays de Pierrefort : modifications statutaires**

Lors de sa réunion du 31 janvier 2013, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de changements dans les statuts de la Communauté de communes du Pays de Pierrefort afin de prendre en compte l'extension du périmètre communautaire par l'adhésion de la commune de Neuvéglise, à savoir :

- Nouvelle dénomination : Communauté de Communes du Pays de Pierrefort - Neuvéglise
- Modification de la répartition des sièges du conseil communautaire : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants représentant la commune de Neuvéglise - pas de changement pour les autres communes
- Composition du bureau : 1 président, 5 Vice-présidents dont un élu secrétaire.

***M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de changements statutaires.***

***Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement aux modifications statutaires ainsi proposées.***

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Présentation du rapport de la commission locale d'évaluation de transfert des charges suite à l'intégration de la commune de Neuvéglise pour approbation**

Monsieur le Maire donne le montant de l'attribution de compensation qui sera versé par la communauté de communes du Pays de Pierrefort à la commune de Neuvéglise tel qu'il a été arrêté par la commission local d'évaluation de transfert des charges.

***M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport.***

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :***

- ***prend acte des conclusions de la C.L.E.C.T à savoir :***

• <b><i>Montant des recettes transférées</i></b>	<b><i>255 551.00 €</i></b>
• <b><i>Montant des charges nettes transférées</i></b>	<b><i>72 079.72 €</i></b>
• <b><i>Montant de l'allocation compensatrice à reverser</i></b>	<b><i>183 471.28 €</i></b>
- ***valide les montants proposés et se prononce favorablement à l'attribution de l'allocation compensatrice à reverser à la commune de Neuvéglise.***

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Vente BAJOLLE : complément à la délibération**

M. le Maire rappelle que par délibération du 15 février 2012, le conseil municipal a donné un avis favorable à l'aliénation d'une partie de la parcelle n° B 360 à M. et Mme BAJOLLE.

Il fait savoir que ces derniers n'étant qu'usufruitier, il convient d'autoriser la vente à M. et Mme BAJOLLE en tant qu'usufruitiers et à leur fille Mme FERRAND en qualité de nu propriétaire.

M. le Maire demande l'accord du Conseil pour prendre une délibération dans ce sens en complément de la délibération du 15 février 2012.

***M. et Mme BAJOLLE René n'étant qu'usufruitiers, le Conseil Municipal autorise également la vente au profit de Mme HONORAT Céline née FERRAND-BAJOLLE en qualité de Nu-propriétaire.***

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Affaires diverses**

- **Compteur PASCAL**

Le compteur de M. PASCAL ayant subi une série d'actes de vandalisme il est décidé de ramener la consommation à l'identique de celle de l'année précédente afin de ne pas pénaliser ce dernier.

- **Plate-forme pour déchets verts**

La communauté de communes souhaitant que la commune dispose d'une plate-forme pour les déchets verts, il est décidé de voir s'il ne serait pas possible de l'implanter au tournant situé juste avant le village d'Espeyrac.

- **Téléphone salle des fêtes**

M. le Maire informe le Conseil, que la ligne téléphonique pour la salle des fêtes demandée par la commission de sécurité est installée.

- **Exposition « Sarrans »**

Le Conseil décide de renouveler l'exposition sur le barrage de Sarrans (expo prêtée par EDF)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.**

Le Maire,  
Robert BOUDON.

Jean-Pierre VAISSADE

Christian LAURAIRE

Monique LOUVRIER

Monique DELFAU

Philippe RAYNAL

Nicolas PASCAL

Lucien VAISSADE

Michel BOUDON